

■ **Dream Stones André Huber**, à Vernayaz, diffusion, achat, vente d'appareils destinés à la bijouterie, raison individuelle (FOSC du 11. 02. 1985, p. 533). Radiation d'office par le préposé en application des dispositions de l'art. 68 al. 1 ORC.
Journal no 720 du 25.07.2002
(00584920 / CH-621.1.005.654-3)